

Maitre nageur

Synthèse de l'offre

Employeur :	CAUX SEINE AGGLO Maison de l'Intercommunalité - Allée du Catillon - BP 20062 76170LILLEBONNE
Grade :	Educateur territorial des APS
Référence :	O076201000135987
Date de dépôt de l'offre :	23/02/2021
Type d'emploi :	Emploi permanent - vacance d'emploi
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	3
Poste à pourvoir le :	Dès que possible
Date limite de candidature :	24/04/2021
Service d'affectation :	Centre aquatique

Lieu de travail :

Lieu de travail :	Maison de l'Intercommunalité - Allée du Catillon - BP 20062 76170 LILLEBONNE
--------------------------	---

Détails de l'offre

Grade(s) :	Educateur territorial des APS
Famille de métier :	Sport > Enseignement des pratiques sportives
Métier(s) :	Animateur-éducateur ou animatrice-éducatrice sportif

Descriptif de l'emploi :

Au sein du pôle Grands Equipements Culturels et Sportifs, sous l'autorité hiérarchique des Coordinateurs des établissements,

Profil demandé :

Vous êtes titulaire du BEESAN/BPJEP AAN. (recyclage PSE1 à jour, recyclage CAEP en vigueur)

Vous êtes adaptable (site attiré, mais missions possibles sur l'ensemble des établissements).

Vous maîtrisez les règles de sécurité spécifiques aux activités nautiques.

Vous êtes force de proposition.

Vous disposez de capacités pédagogiques, d'un bon relationnel et appréciez le travail en équipe.

Mission :

- d'assurer la sécurité, la surveillance et l'enseignement des activités nautiques au sein de l'un de nos établissements (Notre Dame de Gravenchon/Lillebonne/Bolbec ou Terres de Caux).
- d'appliquer le règlement intérieur de l'établissement,
- de surveiller le public,
- d'animer et d'encadrer des activités nautiques pratiquées au sein de l'installation,
- de participer aux diverses animations proposées par nos établissements, et éventuellement à des activités externes des centres aquatiques.

Téléphone collectivité : 02 32 84 40 40

Adresse e-mail : recrutement@cauxseine.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.